



L'assistant médical :

Pour quoi ?

Pour qui ?

Conditions

Objectifs ?

Moyens ?

Mis en place par l'avenant 7, pour donner aux médecins, en particulier généralistes, les moyens d'exercer dans de meilleures conditions, l'assistant médical est un nouveau métier.

En partie financé par la sécurité sociale, selon certains critères, il permet de libérer le médecin de tâches administratives ingrates. Il redonne ainsi au médecin du temps de soins avec ses patients.

La qualité de vie au travail du médecin, l'amélioration de la qualité de la tenue du dossier patients, sont les objectifs prioritaires de cette réforme.

L'objet de ce mini-guide est de vous donner les clés pour comprendre le rôle de l'assistant et vous saisir, si vous estimez en avoir besoin, de cet avantage conventionnel.



Pour quoi ?

ASSISTANT MÉDICAL : TROIS PÔLES D' ACTIONS POSSIBLES

ADMINISTRATIF

Accueil du patient, création et gestion du dossier informatique du patient, recueil et l'enregistrement des informations administratives et médicales, notamment pour les nouveaux patients – aide à la mise en place des dossiers administratifs multiples (APA MDPH EHPAD etc)

CONSULTATION

CONSULTATION

En fonction des besoins, aide à l'installation du patient, prise de paramètres, réalisation d'actes techniques ECG par ex, mise à jour du dossier du patient sur le versant administratif, social et médical, délivrance de tests de dépistage

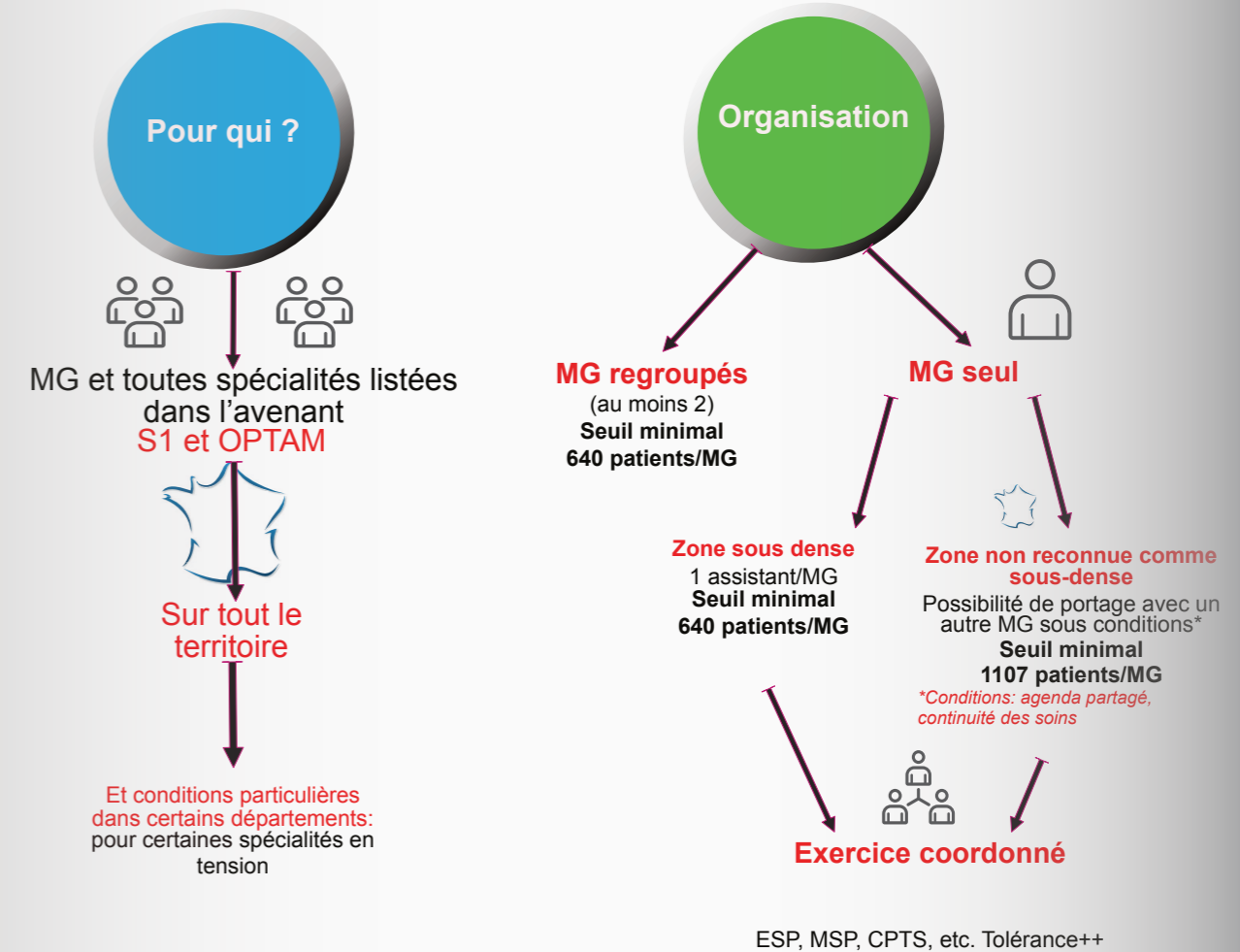
ADMINISTRATIF

ORGANISATION COORDINATION

ORGANISATION, COORDINATION

Faciliter le parcours du patient, prise de rendez-vous spécialisé, coordination des entrées et sorties d'hospitalisation, remplir une mission de coordination notamment avec les autres acteurs intervenant dans la prise en charge des patients, accompagnement de la mise en place de la télémédecine au sein du cabinet.

Pour qui ?



Contrat de cinq ans avec la CPAM, sous réserve d'éligibilité et fonction des options choisies (plein temps, mi-temps, tiers-temps)

Dérogations:

Nouveaux installés
Médecins handicapés
MG avec plus de 20% d'enfants en MT si la file active* est > 1223 patients
MG en exercice mixte
*File active= nombre de patients différents vus chaque année

Conditions

Cherche assistant

Recrutement:

Recruter, dès la signature du contrat, un assistant médical salarié sur la base d'une durée horaire correspondant aux options choisies (1/2 ETP ou 1/3 ETP, ou, par dérogation, pour un médecin exerçant en zone déficitaire, 1 ETP)

* J'ai déjà une secrétaire médicale, peut-elle devenir mon assistante médicale ?

J'ai déjà une secrétaire médicale, peut-elle devenir mon assistante médicale ?
Uniquement si je remplace ce poste de secrétaire médicale par une nouvelle embauche. En effet, l'assistant médical ne pourra se substituer à un emploi déjà existant.
Par ailleurs, la secrétaire devra faire une validation de ses acquis et valider la formation spécifique pour devenir assistant médical.

Qualification de l'assistant

L'assistant médical peut être titulaire une secrétaire médicale, une aide-soignante, après VAE (Validation des acquis de l'expérience) et formation complémentaire. S'il n'est pas qualifié à l'embauche, j'aurai 2 ans (suite au recrutement) pour qu'il suive cette formation et 3 ans pour qu'il obtienne sa qualification.

*Des travaux sont actuellement en cours, au sein des instances gestionnaire de la convention collective du personnel des cabinets médicaux sur le référentiel de compétences et de formation des assistants médicaux.

Validation du volet 1 du forfait structure (validation obligatoire).

Il est actuellement constitué de cinq indicateurs :

- Utilisation d'un logiciel métier avec LAP, compatible DMP:** Mise à disposition d'un justificatif témoignant de cette utilisation
- Utilisation d'une messagerie sécurisée**
- La version du cahier des charges SESAM -Vitale :** requise doit intégrer les avenants publiés sur le site du GIE SESAM-Vitale au 31/12 de l'année N -1 par rapport à l'année de référence pour le calcul de la rémunération.
- Le taux de télétransmission :** atteindre un taux de télétransmission en feuille de soins électroniques SESAM-Vitale (FSE avec carte Vitale ou FSE SESAM sans Vitale définies par l'article R 161- 43-1 du code de la sécurité sociale) supérieur ou égal à 2/3 de l'ensemble des feuilles de soins émises
- Affichage dans le cabinet et sur le site Ameli des horaires de consultations et des modalités d'organisation du cabinet,** notamment pour l'accès adapté des patients

Evolution du forfait structure

A partir de 2021, la participation à un exercice coordonné (ESP, MSP, CPTS ou réunions pluriprofessionnelles ou pluridisciplinaires régulières (...)) actuellement dans le volet 2 deviendra un pré-requis de validation du volet 1 et par conséquent du volet 3. Ce nouveau forfait structure sera applicable dès 2020, pour un paiement en 2021

Augmenter ma patientèle médecin traitant ET/OU ma file active

- * **Patientèle adulte médecin traitant :** nombre total de patients de plus de 16 ans ayant choisi le médecin généraliste comme médecin traitant
- * **File active :** nombre de patients différents tous âges confondus vus dans l'année par le médecin.

Les objectifs de progression à atteindre pour chacun de ces deux indicateurs sont modulés selon 5 tranches d'activité. Les engagements à prendre davantage de patients sont proportionnés à la taille initiale de la patientèle du médecin : plus sa patientèle est déjà conséquente, moins il aura à accueillir de nouveaux patient.

Il existe 3 options:

- 1/3 ET ou 1/2 ETP (Equivalent temps plein) accessible à l'ensemble des médecins éligibles
- 1 ETP pour les médecins exerçant en zone sous-dense

Objectifs ?

Embauche d'un assistant à un tiers d'ETP

Patientèle Médecin

Du 30° au 50° percentile	Du 50° au 70° percentile	Du 70° au 90° percentile	Du 90° au 95° percentile	Au delà du 95° percentile
640 -----872	873 -----1107	1108 -----1502	1503 -----1721	Au dessus de 1721

Objectif attendu

+20% (+/- 150)	+15% (+/- 150)	+7,5% (+/- 100)	+4% (+/- 60)	0%
768-----1046	1003-----1276	1190-----1614	1562-----1790	1721

File active

1223 -----1521	1522 -----1854	1855 -----2476	2477 -----3062	Au dessus de 3062
----------------	----------------	----------------	----------------	-------------------

Objectif attendu

+20% (+/- 270)	+15% (+/- 250)	+7,5% (+/- 160)	+4% (+/- 100)	0%
1468-----1825	1749-----2132	1993-----2662	2575-----3062	2944

Embauche d'un assistant à un demi ETP

Patientèle Médecin

640 -----872	873 -----1107	1108 -----1502	1503 -----1721	Au dessus de 1721
--------------	---------------	----------------	----------------	-------------------

Objectif attendu

+25% (+/- 190)	+20% (+/- 200)	+12,5% (+/- 160)	+6% (+/- 100)	0%
800-----1090	1046-----1328	1245-----1690	1592-----1824	Au dessus de 1825

File active

1223 -----1521	1522 -----1854	1855 -----2476	2477 -----3062	Au dessus de 3062
----------------	----------------	----------------	----------------	-------------------

Objectif attendu

+25% (+/- 340)	+20% (+/- 340)	+12,5% (+/- 270)	+6% (+/- 160)	0%
1529-----1901	1825-----2225	1993-----2662	2575-----3062	Au dessus de 3062

Zone sous-dense : embauche d'un assistant à un ETP

Patientèle Médecin

640 -----872	873 -----1107	1108 -----1502	1503 -----1721	Au dessus de 1721
--------------	---------------	----------------	----------------	-------------------

Objectif attendu

+35% (+/- 265)	+30% (+/- 300)	+20% (+/- 260)	+12,5% (+/- 200)	+5%
864-----1177	1134-----1439	1328-----1802	1690-----1936	1807

File active

1223 -----1521	1522 -----1854	1855 -----2476	2477 -----3062	Au dessus de 2944
----------------	----------------	----------------	----------------	-------------------

Objectif attendu

+35% (+/- 480)	+30% (+/- 500)	+20% (+/- 430)	+12,5% (+/- 339)	+5%
1651-----2053	1977-----2410	2225-----2971	2785-----3312	3091

Moyens ?

Le montant dépend de l'option choisie. Elle détermine le niveau d'engagement (voir ci-dessus) : 1/3 ETP ou 1/2 ETP ou 1 ETP (option réservée aux médecins exerçant en zones sous-denses).

Cette souplesse doit permettre au médecin de choisir son organisation, selon le niveau de financement alloué et les engagements en contrepartie souhaités.

Les médecins peuvent embaucher un assistant médical sur une durée de travail plus longue mais dans ce cas, ils assurent le financement nécessaire en complément de celui alloué dans le cadre de l'aide forfaitaire conventionnelle.

Remunérations	1/3 ETP	1/2 ETP	1 ETP
Première année	12 000	18 000	36 000
Deuxième année	9000	13 500	27 000
Troisième année et au delà	7000	10 500	21 000
Entre le 90 et le 95 ^e percentile	8350	12 500	25 000
Au delà du 95 ^e percentile	12 000	18 000	36 000

Quand serai-je payé ?

	Acompte	Solde
Première année	15 jours après la réception des pièces	1 ^{ère} date anniversaire du contrat*
Deuxième année	1 ^{ère} date anniversaire du contrat	2 ^{ème} date anniversaire du contrat
Troisième année	Dans les deux mois suivant la 2 ^{ème} date anniversaire du contrat	2 mois après la 3 ^{ème} date anniversaire du contrat
Quatrième année et suivantes	Dans les deux mois suivant la date anniversaire du contrat	

* La date d'effet est celle de l'embauche de l'assistant médical